



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2025 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	EX	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Monsieur DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Monsieur LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Monsieur RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARRUAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Monsieur GADRAT	EX	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER		Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel			
CDC Isle Double Landais				V = visioconférence			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		E = excusé			
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de CDC de Blaye,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,

Madame MAQUET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 16 décembre 2025, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2025-48

Objet : Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2025

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025-14 du 08 avril 2025 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2025.

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte, le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 1612-1, permet à l'exécutif de la collectivité :

- d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et de mettre en recouvrement les recettes.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 15 avril), et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors Autorisations de Programme/Crédits de Paiement.

Considérant qu'il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

OPÉRATIONS CONCERNÉES		Crédits votés au BP2025	RAR 2024 inscrits au BP2025	Crédits ouverts par DM ou décisions en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts pas l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
0039	Logiciels et matériels informatiques	656 952,40 €	190 092,27 €	145 000,00 €	992 044,67 €	248 011,17 €
0040	Mat technique moyens généraux	87 028,35 €	29 692,34 €	18 191,00 €	134 911,69 €	33 727,92 €
0041	Matériel Incendie	6 911,00 €	2 555,94 €	- €	9 466,94 €	2 366,74 €
0042	Grosses réparations véhicules	327 811,36 €	23 321,99 €	- €	351 133,35 €	87 783,34 €
0043	Acquisition matériel roulant	583 075,40 €	887 543,97 €		1 470 619,37 €	367 654,84 €
0044	Equip & Tvx communs déchetteries	108 179,40 €	13 185,82 €	18 591,00 €	139 956,22 €	34 989,06 €
0045	Travaux de voirie	276 390,00 €	8 200,00 €	- 145 000,00 €	139 590,00 €	34 897,50 €
0047	Mat précollecete et Composteurs	612 344,00 €	110 689,80 €	- 68 984,00 €	654 049,80 €	163 512,45 €
0056	Pôle Environnement	316 764,17 €	175 753,06 €	103 264,00 €	595 781,23 €	148 945,31 €
0058	SMICVAL MARKET Vayres	120,00 €	- €	- €	120,00 €	30,00 €
0060	CET de petit Palais	38 689,00 €	3 773,01 €	- €	42 462,01 €	10 615,50 €
0062	Plate forme de compostage St Denis	23 841,00 €	- €	- €	23 841,00 €	5 960,25 €
0063	CET Saint GIRONS	44 565,50 €	16 864,51 €	- €	61 430,01 €	15 357,50 €
0065	Pôle Environnement Saint Girons	249 894,20 €	- €	- €	249 894,20 €	62 473,55 €
0072	PROJET IMPACT	656 718,96 €	161 309,73 €	- 129 129,00 €	688 899,69 €	172 224,92 €
0073	NOUVEL EQUIPEMENT LIBOURNE	1 789,00 €	45 403,58 €	16 000,00 €	63 192,58 €	15 798,15 €
0074	SMICVAL MARKET ESTUAIRE	47 502,00 €	- €	43 800,00 €	91 302,00 €	22 825,50 €
Total général		4 038 575,74 €			5 708 694,76 €	1 427 173,69 €

Ainsi, conformément à l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2026 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2025 comme détaillé ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	32
Contre	0
Abstentions	7

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2025 comme détaillé ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 décembre 2025

Publié le : 19.12.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé
électroniquement par :
Sylvain Guinaudie
Date de signature :
18/12/2025

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé
électroniquement par :
Michel VACHER
Date de signature :
17/12/2025